



Charte d'engagement Station Verte

Adoptée en Assemblée générale extraordinaire le 10 octobre 2024

Une Station Verte est un territoire d'accueil au cœur des terroirs reconnu comme une destination rurale, qui propose des séjours porteurs de sens et respectueux de leur environnement. Elle offre les services et les plaisirs attendus dans l'univers Nature. Elle peut être située à la campagne, à la montagne, près des littoraux et en outre-mer.

La commune de _____ située _____, représentée légalement par _____, souhaite s'engager dans la démarche qualité du label Station Verte.

Être une collectivité labellisée repose sur un engagement réciproque entre la Fédération et ladite collectivité.

- **La Fédération s'engage à :**

- accompagner les collectivités labellisées pour s'approprier les valeurs Station Verte dans une démarche de progrès
- mettre à disposition des outils : Référentiel Station Verte, fiches pratiques, préconisations et tout autre contenu lié à la démarche
- assurer un accompagnement collectif lors d'un programme pluriannuel
- contrôler tous les 6 ans le respect des critères du Référentiel Station Verte
- faire la promotion des collectivités labellisées, en valorisant notamment les actions en matière de tourisme durable

- **La collectivité labellisée s'engage à :**

- respecter les critères obligatoires et les 11 engagements Station Verte
- procéder tous les 3 ans à une auto-évaluation via le Référentiel Station Verte
- participer aux événements du réseau Station Verte : Fête de l'écotourisme, Fête du Terroir, Congrès national...
- valoriser son appartenance au réseau auprès des différents publics : prestataires, acteurs économiques, habitants et touristes

- Pour être labellisée, **la collectivité atteste :**

- avoir désigné

comme référent·e chargé·e de l'animation du label et de la gestion du Référentiel Station Verte via la plateforme numérique AnCodea, joignable au _____ / _____

- avoir identifié les personnes qualifiées pour constituer le Comité local qui appuiera le travail de la personne référente
- avoir une population municipale inférieure à 10 000 habitants
- disposer d'au moins 2 types d'hébergements touristiques classés, labellisés ou marqués

Les 11 engagements

- I. **Impliquer les acteurs, élus, techniciens, socioprofessionnels et/ou associatifs**, de son territoire dans la prise de décision et l'animation du label Station Verte
- II. **Sensibiliser** les visiteurs, les habitants et les professionnels aux enjeux liés au développement durable
- III. Proposer un programme **d'animations et de festivités** autour de la nature et des savoir-faire locaux
- IV. Proposer une **offre de loisirs** de pleine nature mettant en avant des activités douces
- V. Valoriser les produits locaux à travers **ses commerces et ses services**
- VI. Protéger et valoriser la **biodiversité locale**
- VII. Optimiser l'utilisation **des ressources** en eau et en énergie
- VIII. Favoriser une politique de **réduction et de tri des déchets**
- IX. **Inciter à l'utilisation des mobilités douces**
- X. Favoriser l'**accessibilité** pour tous
- XI. Favoriser l'**activité économique locale**

La Commission nationale de Contrôle et de Labellisation de la Fédération statue au vu du respect des critères accompagnés des engagements de la collectivité candidate et se prononce in fine au vu de l'engagement de la collectivité au regard des valeurs défendues par le label Station Verte

Fait à _____ ,
le _____ / _____ / _____

Signature et cachet du Maire	Signature et cachet du (de la) Président (e) de l'EPCI	Signature et cachet du Président(e) / Directeur(rice) de l'Office de Tourisme	Signature et cachet du Président de la Fédération des Stations Vertes
			 stationverte.com B.P. 71698 F-21016 DIJON CEDEX